

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3^{ème}/VI-04

HAUT-DEBIT

—

Lors du Budget Primitif 2007, je vous ai précisé l'état d'avancement relatif au **Schéma Départemental des Télécommunications** que nous avons initié, en 2001, en participant au capital de la SAEM E-Tera avec les Conseils Généraux du Tarn, du Gers et, plus récemment, du Lot.

Parrallèlement, le Conseil Général a mandaté l'Agence de Développement Economique pour définir un programme permettant d'équiper l'ensemble du territoire départemental avec du haut débit, afin de répondre, de manière adaptée, aux besoins exprimés par les particuliers ou par les professionnels.

1 – Les particuliers :

Pour les particuliers, je vous rappelle que le Schéma Départemental des Télécommunications s'est traduit, en 2004, par la charte « Département Innovant » signé avec France Télécom. Elle a permis d'accélérer et d'étendre le déploiement de l'ADSL et, ainsi, d'augmenter considérablement le nombre de foyers desservis par cette technologie. Aujourd'hui, **près de 96 %** des foyers du tarn-et-garonne peuvent en bénéficier alors que le taux d'équipement, en 2004, n'était seulement que de 65 %.

Afin de satisfaire des demandes complémentaires dans les zones blanches nous avons décidé, début 2006, de prendre part à l'appel à projet **Midi-Pyrénées Numérique** lancé par le Conseil Régional. L'objectif étant de financer des réseaux à haut débit dans 49 communes du département dont le taux d'éligibilité ADSL est inférieur à 80% de la population.

A ce stade, 12 dossiers de demande ont été déposés et un premier projet est en cours de réalisation dans la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

2 – Les professionnels - entreprises

Dès 2004, le Conseil Général a souhaité mettre en place une **infrastructure de télécommunication départementale en fibre optique**. Ce programme, qui a donné lieu à différentes études de faisabilité, a pour objectif de desservir en priorité les zones d'activités économique du département afin d'amener une plus grande attractivité dans le territoire.

Pour limiter son impact sur les finances départementales, nous avons décidé un phasage sur plusieurs années et, à chacune d'entre-elles, de solliciter nos partenaires que sont : l'Europe, la Région, et les Collectivités Locales desservies.

Je vous précise, que la première phase de ce programme qui consiste à créer 9 kilomètres de liaisons, entre les réseaux de fibre optique qui traversent déjà le département (le long du Canal du Midi et de l'Autoroute A20) et les centraux téléphoniques de Caussade, Castelsarrasin, Moissac, Montauban et Valence d'Agen, **est prête à être engagée**.

Lors du Budget Primitif 2007, je vous ai indiqué que cette première tranche de travaux constitue une base pour réaliser, le cas échéant, des boucles d'agglomération en fibre optique. De plus, cette démarche permettra le « dégroupage » des centraux téléphoniques de ces 5 villes, et ainsi, la possibilité de nouvelles offres de services incluant l'internet haut débit, la téléphonie illimitée et la télévision à des tarifs forfaitaires.

Cette ouverture devrait aussi permettre l'arrivée de nouveaux opérateurs de télécommunications et une meilleure régulation du marché.

4 projets sont réalisables aujourd'hui :

1 - Communauté de Communes des Deux Rives :

Elle a décidé de mettre en place une infrastructure de réseau en fibre optique qui dessert **l'ensemble des zones d'activités** de ce territoire (ZA de Cabarrot et de Barraiol à Golfech, ZA de Prouxet à Valence d'Agen, ZA de La Molère à Saint-Loup, ZA des Chalines à Donzac, ZA d'Auvillar). Les études techniques sont en cours afin de finaliser le programme. Parallèlement, certaines communes, comme Golfech et Valence d'Agen ont décidé de mettre en place une desserte en fibre optique pour les particuliers.

Je vous précise que la Communauté de Communes a aussi décidé de participer à l'Appel à Projet Midi-Pyrénées Numérique afin de desservir les communes de Gasques, Saint-Michel, Montjoi et Perville qui sont en zone blanche de l'ADSL.

2 - Moissac-Castelsarrasin :

Dans le cadre de la réalisation de la liaison Quercy-Gascogne, j'ai demandé aux services techniques départementaux de prévoir la mise en place de fourreaux et de fibre optique sur toute la longueur du tracé. Cette opération va permettre de compléter les liaisons déjà financées par le Conseil Général pour dégrouper les centraux de Moissac et de Castelsarrasin.

Ainsi, les zones d'activités de ces deux communes seront desservies à partir du réseau fibre optique départemental. Chacune des collectivités locales devra toutefois mettre en place un « réseau de collecte locale » qui permettra de fournir le service à chaque entreprise qui le demande.

3 - Territoire Montalbanais :

Dans le cadre de la mise aux normes autoroutières de la rocade de Montauban, la SAEM E-Tera dispose tout le long de cette voie d'une infrastructure de fourreaux et de fibre optique. Cette infrastructure située entre le péage Sud et Nord de Montauban, va permettre de desservir les zones d'activités d'Albasud I et II et la zone industrielle nord.

La liaison prévue pour atteindre le central téléphonique de Montauban et desservir l'Hôtel du Département partira de la rocade de Montauban.

De plus, l'équipement de la zone d'activités logistique départementale sera réalisé à partir du péage de Montauban Sud en prenant en compte la zone de Lauzard non équipée à ce jour. Je vous rappelle que nous avons décidé, lors du BP 2007, de réaliser cette opération dans le cadre des marchés de travaux de la tranche 1. Je vous informe qu'une demande de subvention spécifique sera déposée auprès de la Région et de l'Europe pour financer cette opération complémentaire.

4 - Caussade :

Il était prévu initialement de desservir le central téléphonique de Caussade en créant une liaison depuis un point d'intersection au milieu de l'autoroute A20. Compte tenu de la nouvelle politique des ASF, et afin d'utiliser la fibre optique des autoroutes, il est devenu obligatoire de s'interconnecter à ce réseau existant au niveau du péage autoroutier.

Une fois la première tranche du réseau départemental de fibre optique réalisée, le Conseil Général aura permis la desserte des plus grandes zones d'activités économiques. A charge pour chacune des collectivités locales concernées de mettre en oeuvre des « réseaux de collecte locale » (ou « boucle d'agglomération ») sur leur territoire et ce, avec l'accompagnement de l'ADE.

Je vous précise que la réalisation de cette première tranche du programme départemental de déploiement de fibre optique devrait démarrer, courant 3ème trimestre 2007, sachant que l'autorisation de programme de cette opération a été adoptée en 2005, pour **1 182 637 €**, avec un premier crédit de paiement de **691 460 €** sur l'imputation budgétaire 231531-68.

Compte tenu des ces nouveaux éléments, je vous propose de délibérer et :

- prendre acte de ce rapport d'information,
- de m'autoriser à engager les travaux relatifs aux liaisons en fibre optique permettant la desserte des cinq villes.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du rapport d'information concernant le « Haut Débit » présenté par Monsieur le Président ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les travaux de la 1ère tranche du programme départemental de déploiement des liaisons en fibre optique permettant la desserte des cinq villes (Caussade, Castelsarrasin, Moissac, Montauban et Valence d'Agen).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,